

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 13 octobre 2025
au siège 34 Grand Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le TREIZE du mois d'octobre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 octobre 2025.

Présents : Messieurs BOLTZ, CORRADI, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO.

Membres ayant donné procuration : Mme LAMARQUE à M. FOURNIER

Mme VANNI à M. ROVIERO

M. FAVIER à M. HEISER

M. SCHWEIZER à M. MATELIC

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes SALIOU et LIEBGOTT

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 08 septembre 2025.

DB 2025-94 - Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à un particulier, dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades, étant précisé que Monsieur MULLER n'a pas participé au vote de la subvention,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2025-95 - Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions - Modification

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur CORRADI n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'annuler l'attribution d'une subvention de 1 000 € accordée à un particulier dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades lors du Bureau Communautaire du 14 octobre 2024, au motif que les travaux effectués ne sont pas conformes aux critères d'éligibilité de l'aide.

DB 2025-96 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à un particulier, dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, étant précisé que Madame VANNI n'a pas participé au vote de la subvention,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2025-97 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions - Modifications

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier la décision du Bureau Communautaire N° DB2024-108 du 18 novembre 2024 et de ramener le montant de la subvention accordée, dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, de 1000 € à 598 €, de sorte que le cumul des aides perçues ne dépasse pas 80% de la dépense éligible, étant précisé que Monsieur MUNIER n'a pas participé au vote de cette subvention,

- DÉCIDE de modifier la décision du Bureau Communautaire N° DB2024-94 du 14 octobre 2024 et de ramener le montant de la subvention accordée, dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, de 1000 € à 0 €, au motif que les travaux ne répondent pas aux critères d'éligibilité de l'aide, étant précisé que Monsieur CORRADI n'a pas participé au vote de cette subvention,
- Et DÉCIDE de procéder au versement.

DB 2025-98 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 1 450 €.
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2025-99 -Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Volet « Copropriétés en difficulté » - Attribution d'une subvention à la copropriété « Les Corvées », 8-14 rue Paul Verlaine à Rombas

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur FOURNIER n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE de verser une subvention de 650 € à la copropriété Les Corvées sise 8-14 rue Paul Verlaine à Rombas pour des travaux de vidéosurveillance,
- Et DÉCIDE de verser une subvention de 636 € à la copropriété Les Corvées sise 8-14 rue Paul Verlaine à Rombas pour les travaux sur la colonne d'eau.

DB 2025-100 - Société d'HLM « VIVEST » - Construction de 34 logements rue Maurice Thorez et Conroy à Moyeuvre-Grande – Demande de garantie d'emprunt

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur ROVIERO, Maire de Moyeuvre-Grande, n'a pas pris part au vote de ce point,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt par la commune de Moyeuvre-Grande à hauteur de 25%,
- Et ADOPTE, à cet effet, la délibération proposée.

DB 2025-101 - Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles « mouvement de terrain » (PPRNmt) de la commune d'Amnéville – Avis du Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles « Mouvement de terrain » (PPRNmt) de la commune d'Amnéville tel que transmis par les services de l'État le 26 août 2025.

DB 2025-102 - Entretien des espaces verts dans les Parcs d'Activité Communautaires et le long des aménagements cyclables – Marché – Autorisation de signature du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts dans les Parcs d'Activité Communautaires et le long des aménagements cyclables, avec A.I.D.E. 27 rue de la Gare à Hagondange, pour un montant estimé de 195 600 € TTC sur la durée du marché qui est de trois années, avec un montant maximal de 250 000 € TTC, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot 1, ainsi que les bons de commandes qui s'y rattachent dans les limites fixées par l'accord-cadre ;
- DÉCLARE sans suite le lot n°2 du marché pour l'entretien des espaces verts dans les Parcs d'Activité Communautaires et le long des aménagements cyclables, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, au motif d'infructuosité pour cause d'offre inappropriée du fait du montant anormalement élevé ;
- Et DÉCIDE de relancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert sans lot réservé pour l'attribution du lot n°2 du marché.

DB 2025-103 - Transition Ecologique et Energétique - Fonds Vert local – Attribution de fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur BOLTZ n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 35 071,09 € HT, à la ville de Clouange, pour son projet de remplacement des fenêtres de la mairie et des deux écoles élémentaires, dans le cadre du Fonds Vert local,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2025-104 - Réalisation d'une nouvelle déchèterie à Rombas – Mission de Maîtrise d'œuvre - Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la passation d'un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre attribué au Groupement « ARTELIA Ville et Transport » et « ER Architectes » pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie à ROMBAS,
- DÉCIDE de porter, dans le cadre de cet avenant, la rémunération de l'équipe de Maîtrise de 119 650 € à 130 230 € HT, soit une augmentation de 10 580 €,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Groupement « ARTELIA Ville et Transport » et « ER Architectes ».

DB 2025-105 - Convention Territoriale Globale (CTG) - Réalisation d'un diagnostic technique et rédaction d'un plan d'actions opérationnel en vue de son renouvellement - Participation financière des Communes membres – Convention – Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier la répartition financière du coût de la réalisation d'un diagnostic technique et de la rédaction d'un plan d'actions opérationnel dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), comme suit :

COMMUNE	Participation commune
Amnéville	1.429 €
Bronvaux	66 €
Clouange	473 €
Marange-Silvange	858 €
Montois-la-Montagne	358 €
Moyeuvre-Grande	963 €
Moyeuvre-Petite	58 €
Pierrevillers	192 €
Rombas	1.255 €
Rosselange	316 €
Sainte-Marie-aux-Chênes	594 €
Vitry-sur-Orne	386 €
TOTAL	6 947,50 €

- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de participation financière entre la CCPOM et ses communes membres à passer à cet effet.

DB 2025-106 - Incitation au covoiturage – Convention de prestation de services avec la Société « COMUTO SA » (BlaBlaCar Daily) – Avenants n° 2 et 3

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

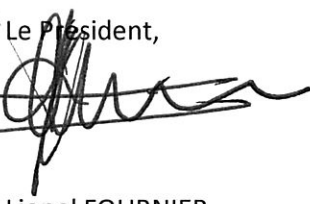
- AUTORISE le Président à signer, sous réserve de la conclusion d'un traité d'apport partiel d'actifs entre COMUTO SA et sa filiale :
 - o Un avenant n°1 à la convention de prestation de services du 1^{er} octobre 2025 afin de formaliser le changement d'entité juridique de « COMUTO SA » par « COMUTO DAILY » ;

- Un avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs du 19 septembre 2024, afin de formaliser le changement d'entité juridique de « COMUTO SA » par « COMUTO DAILY ».
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.

 Le Président,

Lionel FOURNIER